

# PROJET EDUCATIF



Mairie de Chalifert

Rue Louis Braille

77144 Chalifert

## Table des matières

Préambule .....	1
Etude du public de l'A.L.S.H .....	2
Valeurs éducatives visées : .....	3
Les objectifs instaures.....	4
a) Socialisation et sensibilisation à la citoyenneté de l'enfant :.....	4
b) Autonomie et responsabilisation de l'enfant .....	4
c) Expression, création, détente, découverte et bien être de l'enfant.....	5
d) Santé et sécurité de l'enfant .....	5
e) Leur épanouissement culturel, intellectuel et physique par .....	7
f) Leur éveil à la vie sociale et à la prise de responsabilités par.....	7
Modalités de fonctionnement du A.L.S.H .....	9
Modalités d'inscription : .....	10
Modalités de recrutement.....	10
Moyens humains : .....	11
Utilisation des installations et espaces .....	13
a) Au Rez-de chaussée .....	13
b) Au premier étage .....	13
c) Au deuxième étage .....	14
d) Au dernier étage .....	14
e) L'école maternelle et élémentaire .....	15
f) Les structures de jeux.....	15
Convention de partenariat .....	15
Outil d'information et de relation avec les parents (autre que verbal) .	16

*« L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives qui doivent être orientées vers les fins visées par l'éducation.*

*La société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit ».*

## Préambule

La commune de Chalifert a toujours accordé une place importante à l'enfant, d'où sa volonté de développer et améliorer la structure socio-éducative et culturelle communale qu'est l'accueil de loisirs sans hébergement créé en octobre 2007 et qui accueille un public d'enfants âgés de 3 à 11 ans.

## Etude du public de l'A.L.S.H

### a) Nombre d'inscrits :

3-5 ans : 20%

6-11ans : 80%

### b) Répartition géographique

CHALIFERT : 90%

AUTRES COMMUNES : 1%

### c) Répartition suivant le quotient familial C.A.F

Ressources mensuelles *	1 enfant dans la famille	2 enfants dans la famille	3 enfants dans la famille	4 enfants dans la famille
moins de 1 480,27 €	6,45 €	5,35 €	4,85 €	4,30 €
de 1 480,27 € à 2 538,66 €	11,25 €	9,65 €	8,05 €	6,45 €
de 2 538,66 € à 4 440,81 €	13,40 €	11,80 €	9,65 €	8,05 €
plus de 4 440,81 €	15,55 €	13,95 €	11,25 €	9,65 €

## Valeurs éducatives visées :

Sachant que les enfants fréquentent l'A.L.S.H de façon régulière et assidue, l'équipe pédagogique veillera :

- ✓ A rester en relation constante avec les familles afin que celles-ci puissent s'exprimer au sujet du projet pédagogique mis en place.
- ✓ A répondre aux attentes et besoins des enfants accueillis sur la structure.
- ✓ A renouveler les projets d'activités en permanence dans un souci d'harmonie et de cohérence pédagogique.

## Les objectifs instaurent

### a) Socialisation et sensibilisation à la citoyenneté de l'enfant :

- ✓ Respect de l'autre, de ses différences et lutte contre la violence verbale et physique
- ✓ Respect des règles, temps et lieux de vie en collectivité
- ✓ Rencontre et appréciation des autres (quels que soient leur âge, leur horizon...)
- ✓ Participation à différentes activités
- ✓ Aider l'enfant à trouver sa propre identité au sein du groupe
- ✓ Stimuler l'esprit de solidarité et d'échanges
- ✓ Respect de l'environnement, bien matériels collectifs
- ✓ Education à la citoyenneté (projets, votes, forums...)
- ✓ Avoir le souci d'un accueil personnalisé du public (qu'il soit habituel ou nouveau)
- ✓ Découverte des loisirs existants sur la commune et travailler en complémentarité avec les associations locales
- ✓ Permettre aux enfants d'être « acteurs » au sein de l'équipe pédagogique
- ✓ Favoriser la participation des enfants à travers la vie du centre et en dehors

### b) Autonomie et responsabilisation de l'enfant

- ✓ Favoriser les prises d'initiatives chez l'enfant
- ✓ Lui apprendre à gérer sa liberté
- ✓ Lui confier des responsabilités (favorisent la confiance en soi)

- ✓ L'aide à mieux se connaître, lui permettre d'évaluer ses capacités (encourager, valoriser l'enfant et dédramatiser « ses malheurs »)
- ✓ L'aider à établir des repères au sein du centre
- ✓ Lui permettre d'exposer ses idées, avis, projets d'activités
- ✓ Lui permettre de participer comme il le souhaite à la vie du centre de loisirs.

### **c) Expression, création, détente, découverte et bien être de l'enfant**

Lui donner les moyens :

- ✓ Faire preuve d'imagination,
- ✓ S'épanouir,
- ✓ Se libérer physiquement et moralement (à travers la pratique d'activités, de sorties culturelles, sportives, ludiques variées et originales)
- ✓ Tirer profit de notre situation géographique (environnement local, manifestations socioculturelles sportives ...)
- ✓ Passer un séjour plein de joie et bien être avec ses camarades et animateurs

### **d) Santé et sécurité de l'enfant**

- ✓ Veiller à l'hygiène corporelle
- ✓ Veiller à l'alimentation équilibrée et être vigilant aux allergies alimentaires
- ✓ Respect des besoins physiologiques de chacun
- ✓ Respect de la législation en A.L.S.H
- ✓ Veiller à la sécurité physique, affective et morales des enfants qui nous sont confiés

- ✓ Prévenir des risques d'intrusion de personnes extérieures et sorties non contrôlée des enfants

*L'A.L.S.H s'attachera à appliquer ces principes et entre autres :*

*Le respect de la laïcité*

*Le droit pour tout membre du centre à participer aux délibérations sur la vie de celui-ci*

*Le devoir pour tous, quelles que soient leurs fonctions de respecter, faire respecter et d'appliquer toutes les décisions clairement choisies par les intéressés*

S'agissant d'un projet communal d'intérêt éducatif, la Municipalité s'engage à apporter son appui dans sa conception et sa mise en œuvre tant sur le plan financier qu'en matériels et locaux ou personnels.



#### e) Leur épanouissement culturel, intellectuel et physique par

- ✓ Des activités artistiques diverses telles que le dessin, la peinture, le chant, la musique, la danse, le théâtre.
- ✓ Des activités liées à la découverte et à la protection de l'environnement.
- ✓ La mise à disposition des moyens techniques et communication moderne avec l'utilisation d'internet et la pratique de logiciels et jeux informatiques.
- ✓ Des activités manuelles qui développeront l'aptitude au bricolage, la maîtrise de techniques spécifiques permettant l'entretien du matériel, des aménagements et des locaux.
- ✓ Des activités physiques et sportives en mettant l'accent sur celles qui ne sont pas toujours pratiquées à l'école comme le canoë, la voile, le V.T.T, le cheval, les randonnées pédestres, ski, rollers ...

#### f) Leur éveil à la vie sociale et à la prise de responsabilités par

- ✓ L'organisation et la participation à la vie de groupe :
  - ✓ En élaborant des règles de vie commune
  - ✓ En participant à la préparation et la prise en charge des activités
  - ✓ En étant responsable du matériel et des locaux
  - ✓ En participant aux tâches de fonctionnement quotidien du centre (rangement, nettoyage, sécurité)
- ✓ L'équilibre entre individualité et vie de groupe :
  - ✓ En favorisant l'intégration pour trouver sa place dans un groupe
  - ✓ En favorisant la rencontre entre enfants selon les âges, sexe, les origines

- ✓ En apprenant à comprendre, connaître, respecter les différences et à s'entraider
- ✓ En rencontrant les adultes de l'équipe d'animation et d'autres acteurs de leur environnement social

## Modalités de fonctionnement du A.L.S.H

### a) Mercredi :

Ouverture : 7h30 à 19h

Age : 3 à 11 ans

Nombre de participants p/jour : 30 s/l'année

### b) Petites vacances scolaires :

Ouverture 8h à 18h30

Ages : 3 à 11 ans

Nombre de participants par jour : 20 en moyenne sur l'année

### c) Vacances d'été :

Ouverture 8h à 18h30

Age 3 à 11 ans

Nombre de participants par jour : 35 en juillet et 25 en août moyenne.

## Modalités d'inscription :

Le centre de loisirs accueille les enfants de la commune de Chalifert et hors communes. Les parents, lors de l'inscription, devront obligatoirement produire les informations suivantes (art de l'arrêté du 20 .02.2003) :

- ✓ Une fiche d'inscription
- ✓ Une fiche sanitaire où figureront les vaccinations obligatoires
- ✓ Les informations médicales pouvant avoir une incidence sur le séjour : antécédents médicaux et pathologiques en cours
- ✓ L'ordonnance médicale si l'enfant suit un traitement et les médicaments dans leurs emballages d'origine
- ✓ Le certificat de non contre-indication à la pratique sportive lorsqu'une ou plusieurs activités physiques dites à risque sont proposées

Nous remettons aux familles le barème de tarification, la plaquette de fonctionnement du A.L.S.H, ainsi que les projets d'animations en cours (le projet éducatif et le projet pédagogique sont disponibles sur place).

Le paiement des journées en A.L.S.H se fait en mairie et les familles concernées recevront les factures en fin de mois.

Les inscriptions se font uniquement et obligatoirement au centre de loisirs, auprès de la responsable.

## Modalités de recrutement

### Concernant les animateurs :

La directrice est chargée de répondre à toutes les candidatures et de recruter en fonction des besoins de la structure. L'animateur est engagé sur une durée déterminée suite à un entretien oral (accompagné d'un cv et d'une lettre de motivation, voire d'un projet d'animation selon les circonstances), et d'une période d'essai. Tout animateur devra obligatoirement produire à la directrice et à l'organisateur les informations suivantes :

- ✓ Une fiche de renseignement
- ✓ Fiche sanitaire médicale où figurera les vaccinations obligatoires à ce jour
- ✓ Un extrait de casier judiciaire n°3
- ✓ Une copie de la carte nationale d'identité
- ✓ Le numéro de sécurité sociale
- ✓ Un relevé d'identité bancaire (compte au nom de l'animateur obligatoirement)
- ✓ Une copie recto verso du BAFA ou fiche de stages si en cours), BSB, AFPS, ou autres spécialisations

### Moyens humains :

Le personnel A.L.S.H se compose de quatre membres fixes mais la totalité du personnel employé dépend de l'effectif des enfants mois/mois.

Mais de façon générale, il est élaboré de façon suivante :

- ✓ 1 directeur diplômé B.A.F.A
- ✓ 2 animatrice diplômé B.A.F.A
- ✓ 1 animateur en cour de cursus général BAFA

Cette équipe d'animation comprend au moins 1 personne ayant l'AFPS et 75% d'animateur diplômés B.A.F.A ou en cours :

- ✓ 1 agent technique (chargés de l'entretien des locaux et de la restauration.)

Concernant les agents de service (entretien ou restauration).

Cette charge relève de la municipalité accompagnée ou non de la directrice. Cette dernière recrute en fonction des besoins de la structure.

Tout agent de service devra obligatoirement produire à la directrice les informations suivantes :

- ✓ Une fiche de renseignement
- ✓ Une fiche sanitaire ou figurera les vaccinations obligatoires à jour
- ✓ Une photocopie de la carte identité
- ✓ Le numéro de sécurité sociale
- ✓ Un relevé d'identité bancaire (compte au nom de l'animateur obligatoirement)
- ✓ Extrait de casier judiciaire n°3
- ✓ Copie de l'AFPS ou autres spécialisations

## Utilisation des installations et espaces

### L'A.L.S.H (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Situé en Seine et Marne, CHALIFERT est une commune de 1296 Habitants. Le centre se situe au cœur du village dans un « château » qui a été rénové en 2007 afin d'y accueillir les enfants de la commune.

A proximité de la structure se trouve l'école primaire, l'école maternelle ainsi que le centre élémentaire (anciennement bibliothèque) attenant à un grand parc réservé au centre.

#### **a) Rez-de chaussée**

- ✓ Un hall d'entrée qui sert d'accueil pour les familles
- ✓ Un espace consacré aux enfants de 3 à 5 ans avec une salle d'activité, une salle de repos, et des sanitaires adaptés
- ✓ Un accès à la cour de l'école et à la salle polyvalente pour les jeux de motricité en intérieur
- ✓ Des sanitaires adultes et handicapé
- ✓ Une réserve alimentaire ainsi que le monte-charge pour la livraison des repas.

#### **b) premier étage**

- ✓ Une lingerie
- ✓ Le bureau de direction et infirmerie
- ✓ Un accès aux locaux de l'école primaire (elle et mitoyenne aux locaux du centre)

**c) deuxième étage**

- ✓ La salle à manger avec des tables et couverts adaptés à l'âge et la taille des enfants ainsi qu'une cuisine et une plonge
- ✓ Des sanitaires adaptés à l'âge des enfants (et handicapés)
- ✓ Un vestiaire pour le personnel et une pièce dédié aux produits entretiens

**d) dernier étage**

- ✓ Un espace a été aménagé pour le groupe 6, 8 ans
- ✓ Coin jeu
- ✓ Coin Repos (lecture)
- ✓ Coin activités



### e) L'école maternelle et élémentaire

la Mairie nous permet l'utilisation des locaux de l'école :

- ✓ Le dortoir
- ✓ De la salle polyvalente
- ✓ De matériel pour les jeux de motricité
- ✓ Du restaurant scolaire qui permet d'assurer les repas de l'A.L.S.H  
(cuisine et réfectoire)
- ✓ De la cour goudronnée facilitant l'exercice de jeux de ballons, jeu au sol  
(marelle etc.)
- ✓ Le mur d'escalade situé dans la cour

### f) Les structures de jeux

- ✓ Un parc, situé à l'arrière des châteaux, constitue un lieu privilégié pour les activités extérieures

De plus, Chalifert possède différentes structures pour les enfants sur la commune : un city stade, un terrain de foot et de tennis.

## Convention de partenariat

- ✓ La CAF
- ✓ Le conseil général
- ✓ La DDJS
- ✓ Armor cuisine (restauration scolaire et centre)

## Outil d'information et de relation avec les parents (autre que verbal)

Ceux-ci sont variés, mais les plus fréquents sont :

- ✓ Le site internet
- ✓ Les plannings de projet d'animation en cours (disponibles au centre de loisirs)
- ✓ Le règlement, la plaquette d'informations générales, le projet Educatif, le projet pédagogique en cours (disponibles au centre)
- ✓ Les tableaux d'affichage à l'entrée du centre : surtout des « infos » de dernières minutes (sortie cinéma, surprise mercredi prochain, ...) Et des rappels (n'oubliez pas les affaires de piscine pour demain)
- ✓ Les signalements importants sur la porte d'entrée du centre
- ✓ Les informations générales à l'entrée du château et de l'école dans les tableaux mirent à disposition, par l'intermédiaire de la maîtresse dans les cahiers de correspondance